



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE PLOUARZEL

Par arrêté n°2024-06-01 du 03/06/2024,

le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné

l'ouverture d'une **enquête publique** en

vue de la déclaration de projet n°1 em

portant mise en compatibilité du Plan

Local d'Urbanisme (PLU) de Plouarzel qui

se déroulera du lundi 24/06/2024 (9H) au

vendredi 26/07/2024 (16H30) inclus, soit

pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de Déclaration de Projet n°1

du PLU comprend 2 parties : la justifica-

tion de l'intérêt général du projet per-

mettant d'adapter le PLU et les adapta-

tions dans différentes pièces du dossier

de PLU en vigueur, **pour permettre l'im-**

plantation d'une construction commu-

nale abritant notamment une nouvelle

médiathèque et une salle d'animation

sur une zone naturelle Np au PLU en vi-

gueur.

Le dossier d'enquête comprendra une

notice justifiant toutes les adaptations

citées ci-dessus, des pièces de procédure

et l'avis de l'Autorité environnementale

suite à la réalisation d'une évaluation

environnementale.

Madame Jeanine FROMENT, a été dési-

gnée en qualité de Commissaire Enquê-

trice par le Tribunal Administratif (TA) de

Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie

de Plouarzel, place Ker - 29810 PLOUAR-

ZEL. Les permanences de la Commissaire

Enquêtrice auront lieu à la mairie de

Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanri-

voaré.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre

d'enquête à feuillets non mobiles, cotés

et paraphés par la Commissaire Enquê-

trice, seront mis à la disposition du public

à la mairie de Plouarzel et au siège de la

CCPI pendant la durée de l'enquête aux

jours et heures habituels d'ouverture :

- Mairie de Plouarzel, place Ker - 29810

PLOUARZEL: lundi: 8H30-12H/ 14H30-17-

H, mardi, jeudi, vendredi: 8H30-12H/

13H30-17H, mercredi, samedi: 8H30-12H

- Communauté de Communes du Pays

d'Iroise, ZA de Kerdrioual - 29290 LANRI-

VOARE: lundi au vendredi: 8H30-12H/

14H-17H (vendredi 16H30).

Chacun pourra prendre connaissance du

dossier et consigner éventuellement ses

observations, propositions sur le registre

d'enquête en mairie de Plouarzel ou sur

celui situé à la CCPI.

Le public pourra également adresser ses

observations et propositions écrites à la

commissaire enquêtrice par :

- **Courrier Postal : CCPI - ZA de Kerdrioual**

- 29290 LANRIVOARE, en précisant la

mention "enquête publique relative à la

déclaration de projet n°1 du PLU de

Plouarzel" et "à l'attention de la Com-

missaire Enquêtrice"

- **Courrier électronique: [enquete-dp1-](mailto:enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr)**

[plouarzel@democratie-active.fr](mailto:enquete-dp1-plouarzel@democratie-active.fr)

- **Registre dématérialisé: [https://www.](https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/)**

[democratie-active.fr/enquete-dp1-](https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/)

[plouarzel/](https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-plouarzel/)

La commissaire enquêtrice assurera 4

permanences et recevra le public :

- **Lundi 24/06/2024 – 9H-12H : Mairie de**

Plouarzel

- **Mercredi 03/07/2024 – 13H30-16h30 :**

Siège de la CCPI à Lanrivoaré

- **Samedi 20/07/2024 – 9H-12H : Mairie**

de Plouarzel

- **Vendredi 26/07/2024 – 13H30-16H30 :**

Mairie de Plouarzel

Toute personne peut, sur sa demande et

à ses frais, obtenir communication du

dossier d'enquête publique en s'adres-

sant à la CCPI dès affichage du présent

arrêté ou obtenir des informations au-

près de Monsieur le Président de la CCPI,

responsable du projet d'enquête pu-

blique.

Les informations relatives à l'enquête

publique de la déclaration de projet n°1

du PLU de Plouarzel peuvent également

être consultées sur les **sites Internet de**

la CCPI: www.pays-iroise.bzh et de

Plouarzel: www.plouarzel.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, les 2

registres d'enquête seront clos et signés

par la commissaire enquêtrice qui dis-

pose d'un délai de 8 jours pour rencon-

trer le Président ou son représentant et

lui transmettre un PV de synthèse des

observations écrites et orales. Le Pré-

sident pourra produire ses observations

éventuelles sous un délai de 15 jours.

La commissaire enquêtrice établira en-

suite un rapport relatant le déroulement

de l'enquête et consignera, dans un do-

cument séparé, ses conclusions motivées,

en précisant si elles sont favorables ou

non.

A partir de la clôture de l'enquête, elle

disposera d'un délai de 30 jours pour

transmettre, au Président de la CCPI et

au Président du TA de Rennes, le dossier

accompagné de son rapport dans lequel

figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra

consulter le rapport et les conclusions

motivées de la Commissaire Enquêtrice

au siège de la CCPI et à la mairie de

Plouarzel aux jours et heures habituels

d'ouverture au public pendant une du-

rée de 1 an à compter de sa transmission

à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de

déclaration de projet n°1 du PLU de

Plouarzel éventuellement modifié pour

tenir compte des observations du public,

des avis des Personnes Publiques Asso-

ciées qui ont été joints au dossier d'en-

quête, ainsi que du rapport et des conclu-

sions motivées, sera approuvé par déli-

bération du Conseil Communautaire.

Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la

disposition du public et mention de

l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable de projet, au-

près de laquelle des informations

peuvent être demandées, est le Président

de la CCPI.